

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



# Carghese

— CASA CUMUNA —

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 04 JUIN 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2024/34

MEMBRES PRÉSENTS	
François <b>GARIDACCI</b>	Lucie <b>FRIMIGACCI</b>
Jérôme <b>ALESSANDRI</b>	Vannina <b>NEGRONI-DESINI</b>
Emmanuelle <b>FRIMIGACCI-PERONI</b>	Pierre <b>ZANNETTI</b>
Ange <b>SUSINI</b>	Alexia <b>ZANETTACCI</b>
Dominique <b>POGGI</b>	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Jean-Paul <b>PAOLI</b> donne procuration à Ange <b>SUSINI</b>	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène <b>DRAGACCI-CODACCIONI</b>	Pierre-Jean <b>MIGEVANT</b>
Sandrine <b>CINOTTI</b>	Frédéric <b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b>
Stéphanie <b>ALESSANDRI</b>	Jean-Paul <b>PAOLI</b>

### OBJET : Emprunt budget M57.

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il est opportun, dans le cadre du financement de la construction de la nouvelle école, de recourir à un emprunt d'un montant de 2 000 000, 00 d'euros.

Le conseil municipal prend connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** que les principales caractéristiques du contrat de prêt seront les suivantes :

Score Gissler : 1A.

Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00 EUR.

Durée du contrat de prêt : 30 ans.

Objet du contrat de prêt : financer la construction d'une école.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2054. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 000 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/07/2024, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,02 %.

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.

Mode d'amortissement : constant.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 10 dont 1 procuration.**

Le Maire,  
François GARIDACCI



**Voies et délais de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.